

Le corps humain est entré, à pas de loup, dans l'ère du soupçon. Jusqu'alors nous cohabitons paisiblement, nous étions indivisible : il était «moi» et j'étais «lui». Mais ce vieux compagnon de tous les jours est devenu un autre, un quasi-étranger. Il n'est plus cette «enveloppe charnelle» que nous traitons familièrement sans même y penser, mais un gisement de valeur, composé d'organes et de cellules qu'on peut vendre, louer, breveter, une machine plus ou moins performante qu'on peut améliorer, une «monnaie vivante» pour tout dire. Et on se pose des questions incongrues qu'on n'imaginait pas il y a seulement quinze ou vingt ans. Si notre corps n'est plus nous-même, quel est alors son statut ? Une chose, un objet dont nous serions, au choix, l'inventeur, l'usager, le propriétaire ? Et, en retour, où logerait la personne ? Serait-elle devenue une catégorie impalpable, un concept vagabond, sans attaches, sans domicile fixe ? Entre chose et personne, notre identité vacille : nous sommes et ne sommes pas à la fois l'une et l'autre, et seule la mort nous réconcilierait peut-être avec nous-même ; seule, elle réunirait ce qui fut séparé. Car le cadavre, aujourd'hui, est sanctifié, glorifié, comme si le mépris porté au corps vivant se transmutait en vénération du corps du défunt. Étrange histoire philosophico-juridique qui ouvre sur un avenir encore indéchiffrable entre le monstrueux, le nihilisme ou - qui sait ? - une surhumanité.

Philosophe, avocat à la cour, docteur en droit, spécialiste du droit de la personnalité, du droit d'auteur et du droit de la presse, Bernard Edelman enseigne actuellement à l'Institut d'études politiques de Paris.